

Pour une révolution fiscale – un impôt sur le revenu pour le XXI^e siècle, de Camille Landais, Thomas Piketty et Emmanuel Saez propose une modélisation de la fiscalité française, qui, par des estimations contestables, aboutit à la conclusion suivante : notre système fiscal serait régressif et ferait moins payer les riches et le capital que les classes moyennes ou les pauvres.

Ce faisant, les trois économistes accréditent dangereusement l'idée qu'il suffirait d'aller chercher l'argent là où il se trouve pour résoudre tous nos problèmes, au risque de prélever encore davantage sur le capital productif. Ainsi, selon eux, en taxant davantage les 3 % les plus aisés, on pourrait baisser les impôts de 97% de la population !

Or les statistiques disponibles réfutent l'hypothèse d'une sous-imposition du capital dans notre pays, bien au contraire.

1. Les statistiques Eurostat infirment les affirmations des trois économistes

Cette hypothèse d'une faible taxation du capital est démentie par les comparaisons statistiques internationales.

La France dépense davantage au niveau de ses politiques publiques et, pour ce faire, est obligée de prélever davantage sur les acteurs économiques que les autres pays :

	Taux d'imposition implicite (en %) :		
	travail	consommation	capital
UE27	34,2	21,5	26,1
Allemagne	39,2	19,8	23,1
France	41,4	19,1	38,8

Source : données Eurostat – chiffres 2008

En comparaison avec la moyenne des pays européens et avec l'Allemagne, **nous taxons beaucoup plus le travail et encore davantage le capital (ne nous étonnons pas que les usines s'enfuient) et un peu moins la consommation.**

Pour être compétitif, créer à nouveau de l'emploi, nous devrions plutôt :

- réduire globalement nos dépenses (objectif essentiel, ignoré par les propositions du livre),
- réduire la taxation du capital et du travail,
- et si nécessaire, taxer davantage la consommation, ne serait-ce qu'à titre provisoire.

2. La modélisation fiscale « Landais, Saez, Piketty », est fondée sur un parti pris contestable

Le hiatus entre les conclusions des simulations fiscales des trois économistes et les observations statistiques est la conséquence d'un esprit partisan dans l'élaboration du modèle, qui vise à assurer la preuve d'une moindre taxation du capital.

Nous avons identifié plusieurs de ces interprétations contestables :

- L'intégration dans les revenus du capital foncier de l'économie de loyer des ménages propriétaires à hauteur de 137 milliards d'euros.
- La non prise en compte des 80 taxes pesant sur les entreprises autres que l'IS. Il s'agit en particulier de la CET – ex TP - (20 milliards d'euros), de la contribution sociale de solidarité des sociétés (5 milliards d'euros), de la taxe sur les véhicules de sociétés, etc...
- L'imputation dans le modèle de la taxe d'apprentissage, du versement formation, transport, construction, etc... sur la taxation du travail alors que cela pèse également sur le rendement du capital. Plus globalement, les charges sociales touchent autant le capital que le travail alors qu'elles sont comptabilisées dans le modèle comme une taxation du seul travail.
- La non prise en compte de l'inflation dans l'imposition des intérêts et des plus values.

Ces éléments contribuent à la fois à accroître l'estimation des revenus du capital et du même coup à réduire l'estimation de son imposition ; tout ceci sert à conforter la thèse des auteurs.

3. La révolution fiscale qu'ils proposent aboutirait à des prélèvements confiscatoires et à l'appauvrissement de l'économie

Ces propositions consistent pour l'essentiel à remplacer l'actuel impôt sur le revenu et la CSG par une CSG progressive portant sur l'ensemble des revenus du travail et du patrimoine selon les taux effectifs (c'est-à-dire appliqués à la totalité des revenus) suivants :

Barème du nouvel impôt sur le revenu proposé par Landais, Piketty et Saez	
Revenu brut mensuel individuel	Taux effectif d'imposition
1 100 €	2%
2 200 €	10%
5 000 €	13%
10 000 €	25%
40 000 €	50%
100 000 €	60%

Leur réforme a pour ambition, en augmentant les impôts des 3% les plus riches, de réduire les impôts de 97% des Français - ce qui les assure d'une grande popularité.

En dépit du constat démontrant que le capital est en France plus imposé que dans les autres pays européens concurrents, les économistes ne proposent pas moins de :

- conserver l'IS en supprimant tout mécanisme éliminant la double imposition des bénéficiaires distribués ;
- instaurer un taux effectif maximal d'imposition de 60% ;
- conserver l'ISF ;
- supprimer le bouclier fiscal.

Pour un investisseur important, le taux d'imposition du capital (par exemple pour un revenu de 100 correspondant à un rendement de 10% d'un capital de 1000) s'élèverait à 91% de son revenu en additionnant :

- L'impôt sur les sociétés (IS) au taux de 33% qui lui coûterait 33.
- L'impôt sur le revenu (IR) au taux de 60% sur le montant après IS (soit 67), qui lui coûterait 40.
- L'impôt sur la fortune (ISF) au taux de 1,8% sur le capital de 1000 qui lui coûterait 18.

Si le rendement du capital baisse à 6%, soit un revenu de 60, l'impôt payé s'élèvera à 62 (IS : 20 + IR : 24 + ISF : 18), soit un taux d'imposition de 103% de son revenu.

Enfin, dans le cas d'un investisseur aisé prudent qui s'orienterait vers des placements de type obligataire (ce qui correspond à la majorité des placements) avec un rendement de 4%, l'impôt payé sur le revenu de 40 s'élèverait à 42 (IR : 24 + ISF : 18), soit un taux d'imposition facial de 105% et un taux réel de 155% de son revenu, si l'on intègre la dévalorisation du capital par l'inflation (IS : 24 + ISF : 18 + inflation à un taux de 2% : 20).

On peut supposer que, outre le caractère inconstitutionnel d'un taux d'imposition supérieur à 100%, il serait jugé confiscatoire par ces investisseurs qui s'exileraient, privant notre pays de capital, d'emploi et de ressources fiscales.

La mobilité du capital est donc totalement ignorée de nos économistes ; le risque de fuite de la matière imposable est pourtant réel : plus on taxe le capital, plus on en diminue l'assiette.

Aussi adressons-nous à MM. Landais, Piketty et Saez cette question : « Si leur réforme était appliquée, de combien le chômage augmentera-t-il ? et de combien faudra-t-il augmenter l'impôt des 97% des Français censés être bénéficiaires de leur réforme quand une partie des 3% les plus aisés se sera exilée ?

Un modèle mathématique - même avec des données erronées - ne réagit en effet jamais comme le feraient des hommes ; c'est encore plus vrai en matière fiscale. C'est sans doute là que réside la principale faute de nos apprentis sorciers fiscaux.